



MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 avril 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

- Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
- Siège #2 - Monsieur Jacques Pépin
- Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
- Siège #4 - Madame Nadia Hébert
- Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
- Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-04-110 / ACHAT LICENCE ANTIDOTE**

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **D'ACHETER** une nouvelle licence de 5 postes d'Antidote et de l'abonnement obligatoire au PMA pour les employés du bureau municipale.
- **QUE** le coût de 450\$ pour un abonnement à vie et un supplément de 90\$ pour seulement une année, par la suite nous auront plus à débourser pour les 5 licences.

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **8 avril 2025.**

Annick Girouard
Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim